



BREVET D'INVENTION

Le Ministre des Affaires Economiques,

Vu la loi du 24 mai 1854 sur les brevets d'invention ;

Vu la Convention d'Union pour la Protection de la Propriété Industrielle ;

Vu le procès-verbal dressé le *14 mai* 1946 à *11 h. 25*.

au Greffe du Gouvernement provincial du Brabant ;

ARRÊTE :

Article 1. — Il est délivré à *M^r L. Cluret,*
la, Avenue Anatole France, à Colombes (France),
rep. par M^r G. Vander Breeghen, à Bruxelles,

un brevet d'invention pour : *Agrafe pour porte-plumes,*
stylos, porte-mines ou analogues,

qu'*il* déclare..... avoir fait l'objet d'une première demande de brevet déposée
en France le *16 janvier 1946*, au nom de la Société :
La Plume d'Or, dont il est l'ayant-droit.

Article 2. — Ce brevet lui est délivré sans examen préalable, à ses risques et périls, sans garantie soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de l'exactitude de la description, et sans préjudice du droit des tiers.

Au présent arrêté demeurera joint un des doubles de la spécification de l'invention (mémoire descriptif et éventuellement dessins) signés par l'intéressé et déposés à l'appui de sa demande de brevet.

Bruxelles, le *19 juin* 1946

Au nom du Ministre et par délégation :
Le Directeur Général du Commerce,

A. Capon

ROYAUME DE BELGIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

BREVET d'invention n° 465191

DEMANDE DÉPOSÉE, le 14 V. 1946

BREVET ACCORDÉ par arrêté ministériel du 29 VI 1946

BREVET D'INVENTION

AGRAFE POUR PORTE-PLUMES, STYLOS, PORTE-MINES ou
ANALOGUES

Lucien CLARET

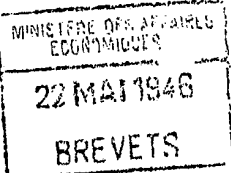
Priorité d'une demande de brevet déposée en France le 26 janvier 1946 au nom de la société : La Plume d'Or.

Dans la fabrication courante les agrafes ou "clips" pour porte-plumes, stylographes, porte-mines ou analogues sont généralement faites d'une pièce en métal suffisamment résistant et souple pour maintenir un appareil ou article quelconque, dans une poche ou autre, par serrage entre l'appareil lui-même et la patte élastique du clip.

Le métal employé pour la fabrication du clip travaille par déformation et dans la plupart des cas, après quelque temps d'emploi, l'élasticité de la patte disparaît et le clip n'assure plus le service qu'on attendait de lui.

La présente invention a pour objet une agrafe qui ne présente pas ces inconvénients. Elle est caractérisée par la combinaison d'une lame d'acier formant ressort fixée sans jeu sur le porte-plume ou analogue avec une gaine montée avec jeu et formant un habillage de la lame ressort qui peut au surplus affecter toute forme ayant un intérêt décoratif.

Le montage avec jeu de la gaine peut notamment être réalisé au moyen de la combinaison d'un guidage latéral par engagement des joues de la gaine dans une ou des rainures longitudinales du porte-plume et d'un arrêt dans le sens longitudinal grâce à un pivot constitué par un



/.....

.....

pointeau, venu à l'extrémité supérieure de la gaine, et s'engageant dans un trou correspondant pratiqué dans la paroi du porte-plume.

A titre d'exemple et pour faciliter l'intelligence de la présente description, on a représenté au dessin annexé :

Figure 1, la vue en coupe longitudinale axiale d'un porte-plume ou analogue muni d'une agrafe conforme à l'invention.

Figure 2, une vue correspondante de l'agrafe en plan par dessous.

Dans cet exemple, l'agrafe se compose de la combinaison d'une lame-ressort 1 et d'une gaine 2 montée avec jeu. La lame-ressort 1 est fixée au moyen par exemple des vis 8 et d'une plaquette 3 sur le porte-plume 9. La gaine 2 est faite au moyen d'une feuille métallique convenablement conformée dans laquelle la lame 1 se trouve dissimulée, une fois la mise en place effectuée ainsi qu'il est représenté en traits discontinus à la figure 2. A cet effet la gaine comporte une partie supérieure ouverte et une partie avant 10 refermée à la manière d'un sabot et ne laissant qu'une fente ou joint 7 trop étroite pour que la lame puisse se dégager.

La gaine comporte des joues latérales 6 s'étendant dans des plans sensiblement perpendiculaires à la surface du porte-plume et s'engageant dans des rainures correspondantes 7 pratiquées dans l'épaisseur du porte-plume.

D'autre part, la gaine est terminée par un ergot ou pointeau 4, se logeant dans un trou 5.

La mise en place s'effectue en fixant d'abord la lame 1 au moyen de la plaquette 3 et des vis 8 ; après quoi la gaine est mise en place en engageant la lame par la partie ouverte dans la partie avant 10 formant sabot, et en repoussant la gaine, grâce à l'élasticité de la lame jusqu'à ce que les joues 6 tombent dans les rainures 7 et l'ergot 4 dans le trou 5.

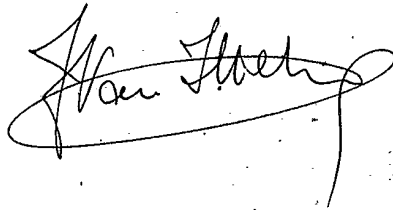
465191

REVENDIGATIONS

- 1 - Agrafe pour porte-plume réservoir et analogue, caractérisé par la combinaison d'une lame formant ressort, fixée sans jeu sur le corps du porte-plume, avec une gaine montée avec jeu et formant un habillage de la lame-ressort.
- 2 - Agrafe suivant la revendication 1 dans laquelle la gaine comporte des joues, guidées par engagement dans des rainures longitudinales pratiquées sur le corps du porte-plume.
- 3 - Agrafe suivant la revendication 1 dans laquelle la partie formant habillage de la lame ressort à la forme d'un sabot coiffant l'extrémité de ladite lame-ressort.
- 4 - Agrafe suivant l'une des revendications 1 à 3 dans laquelle la gaine montée avec jeu est munie d'un pivot s'engageant dans un trou correspondant pratiqué dans la paroi du porte-plume.

BRUXELLES, le 14 mai 1946
P. Pon. Lucien Claret

P. Pon. G. VANDER HAEGHEN



191

485191

Sucien Claret

Fig. 1

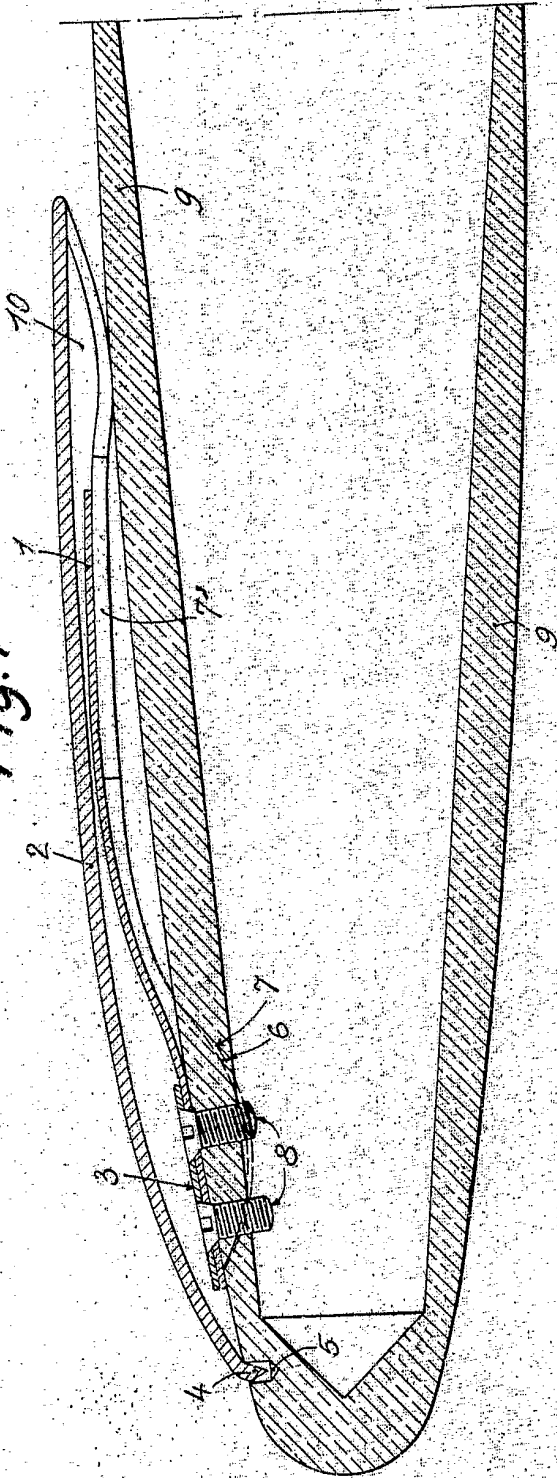
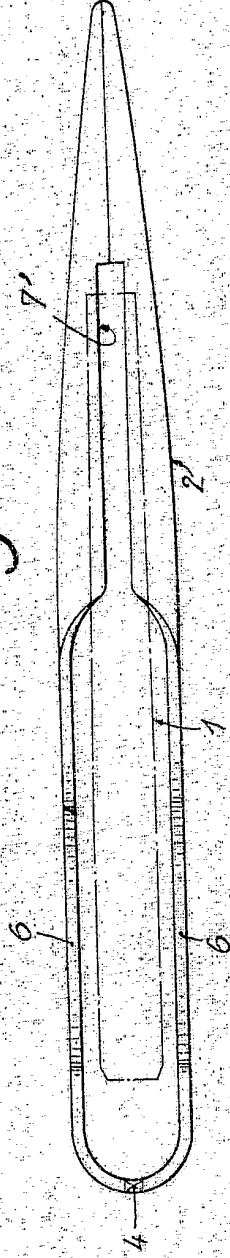


Fig. 2



DÉPÔT
 201211046
 20-1-46

19 mai 1946

Sucien Claret

Henri Stern

4